

Accord Parquet de Liège – PRAXIS

Lutte contre le sexisme dans l'espace public

Dans le cadre d'une probation prétorienne, PRAXIS s'engage à recevoir les suspects d'une infraction à loi relative au sexisme dans l'espace public à raison de trois entretiens individuels.

Les entretiens consistent à mettre le suspect face à ses responsabilités et à recontextualiser les faits. Le suspect est également invité à se mettre dans la situation d'une victime (par ex., un membre de sa famille) pour tenter de le conscientiser.

En cas de réussite, le dossier est classé sans suite PRET MAG.

En cas d'échec, citation est lancée (sauf en cas de délit de presse).